



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 11 FÉVRIER 2019

Présents : Mme Gontarczyk (Présidente) – Mme Baisnée
MM. Jasemin - Senecal – Diaz.

Assiste : M. Le Nagard (Comité).

Excusés : Melle Bastos – Mme Escroignard
M. Allard (CTDAP)

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18h00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

Toutes les feuilles de matches ou feuilles de plateaux sont à adresser au DVOF, le lundi suivant les rencontres, par le **CLUB RECEVANT.**

Les feuilles de match ou feuilles de plateaux sont à remplir impérativement avant le début des rencontres à l'aide de la liste des licences.

La commission rappelle aux clubs de respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.



COURRIERS DES CLUBS

ARGENTEUIL FC : Mail du 05.02.19

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U6/U7 et de déplacer vos joueurs U7 sur centre de SOISY

BEZONS USO : Mail du 05.02.19

Pris note de vos propositions de dates pour recevoir des plateaux U6/U7 et U8/U9

CHAUMONTEL LUZARCHES AS : Mail du 08.02.19

Pris note du forfait avisé de votre équipe U12/U13 sur rencontre à ADAMOIS OL

ENTENTE CHARS/BOISSY/CORM.JARRONVILLE : Mail du 06.02.19

Pris note de l'arrêté municipal de fermeture du stade de CHARS jusqu'au 25.02.19

JOUY LE MOUTIER FC : Mail du 10.04.19

Pris note du forfait général de votre équipe E sur critérium U12/U13 – série 4 pour la 2^{ème} phase

La commission vous demande de prévenir vos adversaires

ENNTE MMB : Mail du 11.02.19

Pris note de votre demande de modification d'horaire du centre n° 6 du challenge U11. La commission donne son accord sous réserve de prévenir tous vos adversaires

MONTSOULT BAILLET US : Mail du 07.02.19

Pris note de votre demande de modification d'horaires des rencontres de critérium U10/U11 – série 2 La commission transmet au secrétariat

MONTSOULT BAILLET US : Mail du 11.02.19

Pris note de l'adresse du stade pour les rencontres de critérium U12/U13 – série 2 : Stade du COSEC – Rue Emile Combres à MONTSOULT (95560)

La commission transmet au secrétariat pour modification dans l'agenda du club

PERSAN US : Mail du 06.02.19

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U6/U7 du 09.02.19.

ST OUEN L'AUMONE AS : Mail du 04.02.19

Pris note de votre impossibilité recevoir des centres des plateaux U8/U9

ENTENTE SSG : Mail du 05.02.19

Pris note de votre information concernant l'appel de feuille de match sur critérium U10/U11 – série 1 du 15 12 18

SURVILLIERS AVENIR : Mail du 07.02.19

Pris note de la fermeture de vos installations par arrêté municipal les 9 & 10 02 19

VEXIN AS : mail du 08.02.19

Pris note de la fermeture de vos installations par arrêté municipal les 9 & 10 02 19

VIARMES ASNIÈRES OL : Mail du 07 02 19

Pris note du forfait avisé de votre équipe 2 sur critérium U12/U13 à ARNOUVILLE FAS du 09 02 19

VILLIERS LE BEL JS : Mail du 07 02 19

Pris note du forfait avisé de votre équipe 4 sur rencontres de critérium U10/U11 à JOUY FC le 09 02 19

VILLIERS LE BEL JS : Mail du 06 02 19

Pris note du forfait avisé de votre équipe 3 & 4 sur rencontres de critérium U12/U11 à ARGENTEUIL FC le 09 02 19

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18h00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.



PLATEAU N° 4 - U8 / U9 du 16 Février 2019

ATTENTION :

Nouveaux Horaires : Les plateaux doivent débuter à 9 H 30 - Les équipes visiteuses doivent être présentes sur les centres à 9H00 afin de débuter les plateaux impérativement à l'heure
Chaque équipe sera composée de 5 joueurs + 1 remplaçant maximum

La commission vous rappelle que les Responsables de Centre doivent impérativement faire parvenir au DVOF les feuilles de Plateau ainsi que les feuilles de présence de chaque club visiteur au cours de la semaine suivant le plateau

U8-U9 - NIVEAU 1						
N°	CORRESPONDANT	ADRESSE	CLUBS	Nb U8	Nb U9	Total
GOUSSAINVILLE FC			CENTRE MODIFIÉ			
1	Abdelghani HEDADA Tél 06 86 73 48 16	Complexe Maurice Baquet 11 Av. Albert Sarault 95190 GOUSSAINVILLE	GOUSSAINVILLE FC	2	2	24
			SOISY AM FC	2	2	24
			EAUBONNE CSM	2	2	24
			SAINT BRICE FC	2	2	24
TOTAL				8	8	96
MONTMAGNY SPORTS			CENTRE ANNULÉ			
2	Dominique MAHU Tél 06 33 98 43 30	Stade Ch. Grimaud Rue de Villetaneuse 95360 MONTMAGNY				
TOTAL						
OSNY FC			CENTRE MODIFIÉ			
3	Ali SAMBE Tél 06 15 20 23 54	Stade Christian Léon Rue de Chars 95520 OSNY	OSNY FC	2	2	24
			ERAGNY AS	2	2	24
			VEXIN AS	2	2	24
			OSNY FC	1	1	12
TOTAL				7	7	84
PONTOISIENNE JS						
4	Badriedine LABIDI Tél 06 11 67 78 97	Stade de la Pépinière Bd de l'Europe 95300 PONTOISE	PONTOISIENNE JS	2	2	24
			ARGENTEUIL FC	2	2	24
			CERGY PONTOISE FC	2	2	24
						0
TOTAL				6	6	72
SAINT LEU 95 FC			CENTRE MODIFIÉ			
5	Kevin BOURSAULT Tél 06 23 30 03 15	Complexe Jean Moulin Avenue des diablots 95320 St Leu la Forêt	SAINT LEU 95 FC	2	2	24
			BEZONS USO	2	2	24
			SAINT OUEN AS	2	2	24
			FRANCONVILLE FC	2	2	24
TOTAL				8	8	96
SARCELLES AAS			CENTRE MODIFIÉ			
6	Hakim BOUKHTAM Tél 06 51 94 62 57	Centre Sportif N. Mandela Av Paul Langevin 95200 SARCELLES	SARCELLES AAS	2	2	24
			GONESSE RC	2	2	24
			DEUIL ENGHIEU FC	2	2	24
			MONTMAGNY SPORTS	2	2	24
TOTAL				6	6	72



U8/U9 - Niveau 2 (équipe 5 joueurs +1 remplaçant max)

N°	CORRESPONDANT	ADRESSE	CLUBS	Nb U8	Nb U9	Total
1	ARGENTEUIL FC					
	Christophe NAUDI Tél 06 63 18 14 44	Stade du Marais 45 Rue du Parc 95100 ARGENTEUIL	ARGENTEUIL FC	4	4	48
			GARGES FCM	4	4	48
						0
TOTAL				8	8	96
2	LE THILLAY ESM		CENTRE MODIFIÉ			
	Christophe FRANCISCO Tél 06 24 59 52 53	Stade Municipal Chemin de St Denis 95500 LE THILLAY	ENT BEAUMONT MOURS	2	1	18
			AUVERS ENNERY FC	2	3	30
			LE THILLAY ESM	2	2	24
			ARNOUVILLE FAS	2	2	24
						0
TOTAL				8	8	96
3	BELLOY SAINT MARTIN ACS		CENTRE MODIFIÉ			
	Guy LEMOINE Tél 06 87 73 94 20	Stade Raymond Fosset Rue Roger Salengro 95270 ST MARTIN DU TERTRE	BELLOY ST MARTIN ACS	1	2	18
			CHAMPAGNE SFC	2	2	24
			ADAMOIS OL	3	2	30
			ECLAIR DE PUISEUX	1	1	12
			PRESLES USL	1	1	12
TOTAL				8	8	96
4	BOUFFÉMONT AC		CENTRE MODIFIÉ			
	Céline COURTEAUX Tél 06 20 11 36 68	Stade Av. J.B. Clément 95570 BOUFFÉMONT	BOUFFÉMONT AC	1	1	12
			ENTENTE MMB	3	3	36
			PERSAN 03 US	2	2	24
			GONESSE RC	2	2	24
TOTAL				8	8	96
5	CHAUMONTEL LUZARCHE AS					
	Stéphane TREUILLET Tél 06 71 90 24 97	Stade du Grand Parc 1, Chemin de Coye 95270 CHAUMONTEL	CHAUMONTEL LUZ AS	2	2	24
			BEAUCHAMP AS	3	3	36
			MONTSOULT BAILLET US	1	1	12
			FONTENAY EN PARISIS FC	1	1	12
TOTAL				7	7	84
6	DEUIL ENGHEN FC		CENTRE MODIFIÉ			
	Vincent MOTILA Tél 07 82 45 90 58	Stade Alain Mimoun Rue Guynemer 95170 Deuil La Barre	DEUIL ENGHEN FC	1	1	12
			GROSLAY FC	2	2	24
			ENTENTE SSG	3	3	36
			MONTMAGNY SPORTS	1	1	12
TOTAL				8	8	84



N°	CORRESPONDANT	ADRESSE	CLUBS	Nb U8	Nb U9	Total	
7	Cédric LEMOINE Tél 06 85 91 52 23	Comp. Sportif S. Bariseel Av André Malraux 95380 LOUVRES	CENTRE ANNULÉ				
			FOSSES UF	0	0		
			PUISEUX-LOUVRES FC	0	0		
			SURVILLIERS AVENIR	0	0		
TOTAL				0	0		
8	Bruno SERRALBO Tél 06 20 08 82 00	Stade Jean Rolland 112 rue des Pommiers Saulniers 95130 FRANCONVILLE	FRANCONVILLE FC	5		30	
			COURDIMANCHE AS	5		30	
			MENUCOURT AS	5		30	
						0	
TOTAL				15	0	90	
9	Paul LARAIBI Tél 06 59 92 78 06	Stade des Merisiers Rue Rossini 95280 JOUY LE MOUTIER	JOUY LE MOUTIER FC	3	2	30	
			COURDIMANCHE AS		5	30	
			BEZONS USO	2	3	30	
TOTAL				5	10	90	
10	Nicolas MADORE Tél 06 72 14 03 60	Stade Paul Chéron Rue P. Chevalier 95420 MAGNY en VEXIN	CENTRE MODIFIÉ				
			MAGNY EN VEXIN AS	2	2	24	
			PARISIS FC 1	3	3	36	
			VEXIN AS	1	1	12	
			4	24			
TOTAL				6	10	96	
11			CENTRE ANNULÉ				
TOTAL							
12	Grégory DEGEE Tél 07 71 26 90 68	Stade Nelson Mandela Ch. De La Butte aux Pères 95160 MONTMORENCY	CENTRE MODIFIÉ				
			MONTMORENCY FC	2	2	24	
			MARLY LA VILLE ES		5	30	
			SAINT LEU 95 FC	1	1	12	
			2	24			
TOTAL				5	10	90	
13	Claire MONCOMBLE Tél 06 14 89 44 91	Stade Municipal Rue des Beaux Soleils 95000 NEUVILLE S/ OISE	NEUVILLE AS	1	1	12	
			CORMEILLAIS ACS	3	3	36	
			FC PARISIS 2	2	2	24	
			FRETTOISE ES	1	2	18	
				0			
TOTAL				7	8	90	



N°	CORRESPONDANT	ADRESSE	CLUBS	Nb U8	Nb U9	Total
14	Eric Tél 06 58 38 93 18	Stade des Fauvettes Rue de Paris 95330 DOMONT	CENTRE MODIFIÉ			
			PARMAIN AC		1	6
			DOMONT FC	3	4	42
			EZANVILLE US	1	1	12
			ECOUEEN FC	4	2	36
TOTAL				8	8	96
15	Maxime BOURHIS Tél 06 65 45 59 03	Stade Léon Graffin Rue de la Forêt 95350 ST BRICE S/S FORET	CENTRE MODIFIÉ			
			SAINT BRICE FC	1	1	12
			SOISY AM FC	2	4	36
			GOUSSAINVILLE FC	2	2	24
			VIARMES ASNIERES OL		4	24
TOTAL				5	11	96
16	Sancoun SYLLA Tél 06 50 35 37 82	Stade Bois Barraix Rue de Conflans 95370 MONTIGNY LES CORMEILLES	CENTRE MODIFIÉ			
			ST OUEN AS	4	4	48
			ERAGNY AS	2	2	24
			MONTIGNY OL	2	2	24
TOTAL				8	8	96
17	Cyril CHESNEAU Tél 06 27 29 14 48	Stade Municipal 29 Rue Pasteur 95390 ST PRIX	CENTRE MODIFIÉ			
			ST PRIX ES	3	4	42
			ARGENTEUIL RFC	3	2	30
			COSMO TAVERNY	2	2	24
TOTAL				8	8	96
18	Juan ONATE Tél 06 61 33 83 58	Parc des Sports 40 Av Auguste Blanqui 95 VAUREAL	CENTRE MODIFIÉ			
			VAUREAL FCM	2	2	24
			CERGY PONTOISE FC	3	3	36
			PONTOISIENNE JS	1	1	12
			MENUCOURT AS		3	18
TOTAL				7	9	96
19	Jean DEMMEL Tél 06 43 57 14 92	Stade Municipal Rue de la Fosse aux Boucs 95470 ST WITZ	CENTRE MODIFIÉ			
			VEMARS ST WITZ FC	2	2	24
			BRUYERES BERNES USM	1	2	18
			ENTENTE SANNOIS		2	12
			VIARMES ASNIERES OL	4		24
TOTAL				8	8	96
20	Kamel FAKHOR Tél 06 46 53 07 10	Parc des Sports 26 Rue du Champ Bacon 95400 VILLIERS LE BEL	CENTRE MODIFIÉ			
			VILLIERS LE BEL JS	4	4	48
			ERMONT AS	2	2	24
			MARLY LA VILLE ES	4		24
TOTAL				10	6	96



CHALLENGES U10 & U11 2^{ème} Tour REPORTÉ au 16 FÉVRIER 2019

La commission demande aux clubs recevant d'utiliser impérativement les feuilles imprimées par le DVOF.

Le 2^{ème} tour regroupe les équipes U10 et U11 qualifiées à l'issue du 1^{er} tour

Le règlement sera à consulter sur le site internet du DVOF et joint aux documents précédents.

ATTENTION : Tous les documents dûment complétés : feuille de résultats – feuille d'arbitrage et feuilles des licenciés par équipe devront être réceptionnés par la commission au plus tard le LUNDI 11 FEVRIER 2019 à 16 Heures.

Chaque club recevant devra s'assurer de l'envoi des pièces demandées sous peine de sanctions.

La commission demande également aux clubs recevant de conserver une copie des feuilles envoyées jusqu'à l'homologation des résultats.

Nous vous rappelons que tous les joueurs doivent posséder une licence valide.

Conformément aux nouvelles dispositions concernant les licences, chaque éducateur devra être en mesure de pouvoir présenter les licences via Foot Compagnon ou le listing avec photos extrait de Footclub lors de chaque compétition, sous peine de disqualification.

La commission demande aux clubs visiteurs de prendre une photo de sa feuille de présence avec liste des joueurs ainsi que de la feuille récapitulative du centre.

Pour ce 2^{ème} tour, une épreuve de jonglerie devra être effectuée avant le début des rencontres

Suivant l'article 7 du Règlement de la Compétition, dans le cas de participation d'un joueur non qualifié, l'équipe correspondante sera disqualifiée.

Les clubs ont la possibilité de modifier la composition de leurs équipes qualifiées respectivement dans chaque Challenge, en intégrant 2 joueurs maximum ayant participé aux tours précédents avec une autre équipe du club, dans le respect de l'article 7.

Dans le cas où un club intègre dans son équipe plus de 2 joueurs, celle-ci sera disqualifiée.

Par ailleurs les joueurs n'ayant pas participé au tour précédent, pourront être intégrés dans n'importe quelle équipe de leur club dans la limite de 2 joueurs par équipe (dans le respect de l'article 7).

En revanche, dans le cas où un même tour se déroulerait à 2 dates différentes, un joueur ne peut participer à ce tour qu'avec une seule équipe de son club.

Tous les centres doivent se dérouler le samedi matin

Début des rencontres à 9h30

Durée des rencontres :

- Poule de 4 : 1 x 16 minutes (sans mi-temps)
- Poule de 3 : 2 x 12 minutes

Les 2 premières équipes de chaque centre seront qualifiées (après vérification par la Commission Foot Animation) pour le 3^{ème} Tour qui aura lieu le Samedi 30 Mars 2019



CHALLENGE U10

Article 7 - Qualification Challenge U10

U11 Filles : nées en 2008

U10 Filles et Garçons : né(e)s en 2009

U9 Filles et Garçons : né(e)s en 2010 dans la limite de **3 par équipe**.

La participation de joueurs U11 est interdite sous peine de disqualification

Les joueurs et les joueuses ne peuvent participer à l'épreuve que pour un seul club.

Pour ce 2ème tour, une épreuve de jonglerie devra être effectuée avant le début des rencontres.

Centre n° 1-U10 ST BRICE FC
ST BRICE FC 3 - ST BRICE FC 1 - PERSAN US 2 - ST LEU FC 1

Centre n° 2-U10 FRANCONVILLE FC
FRANCONVILLE FC 2 - FRANCONVILLE FC 1 – **SARCELLES AAS 4** - ST PRIX ES 1

Centre n° 3-U10 ERAGNY AS CENTRE MODIFIÉ
ENTENTE MMB 2 - ERAGNY AS 1 - ST OUEN AS 1 - VIARMES ASNIERES OL 1

Centre n° 4-U10 MONTMAGNY SPORTS
VEMARS ST WITZ 1 – **SARCELLES AAS 1** - MONTMAGNY SPORTS 2 - ENTENTE SSG 1

Centre n° 5-U10 ARGENTEUIL RFC
EAUBONNE CSM 1 - ST LEU FC 3 - ARGENTEUIL RFC 1 - ARGENTEUIL RFC 2

Centre n° 6-U10 GROSLAY FC
GROSLAY FC 1 - ENTENTE BEAUMONT MOURS 1 - ERMONT AS 1 - ARGENTEUIL FC 1

Centre n° 7-U10 ECOUEN FC
ST OUEN AS 2 - BEAUCHAMP AS 1 - CHAMPAGNE SFC 1 - ECOUEN FC 1

Centre n° 8-U10 COSMO TAVERNY
MONTMORENCY FC 2 - SARCELLES AAS 3 - ARNOUVILLE FAS 1 - COSMO TAVERNY 1

Centre n° 9-U10 PARISIS FC
CERGY PONTOISE FC 1 - PARISIS FC 1 - SOISY AM FC 3 - PONTOISIENNE JS 2

Centre n° 10-U10 DEUIL ENGHIEU FC
CORMEILLAIS ACS 2 - FOSSES UF 1 - GONESSE RC 1 - DEUIL ENGHIEU FC 3

Centre n° 11-U10 ADAMOIS OL
ADAMOIS OL 1 - JOUY FC 2 - ROISSY US 1 - SARCELLES AAS 2

Centre n° 12-U10 EZANVILLE US
ENTENTE MMB 1 - ST BRICE FC 2 - GOUSSAINVILLE FC 3 - EZANVILLE US 1

Centre n° 13-U10 GARGES FCM
ENTENTE SSG 2 - DEUIL ENGHIEU FC 2 - GARGES FCM 1 - MONTMORENCY FC 1

Centre n° 14-U10 VILLIERS LE BEL JS
VEXIN AS 1 - VILLIERS JS 1 - BRUYERES BERNES USM 1 - FRANCONVILLE FC 4

Centre n° 15-U10 OSNY FC
SOISY AM FC 2 - COSMO TAVERNY 2 - OSNY FC 1 - ARGENTEUIL RFC 3

Centre n° 16-U10 BEZONS USO
BELLOY ST MARTIN ASC 1 - BEZONS USO 1 - JOUY FC 1 - ARNOUVILLE FAS 2



CHALLENGE U11

Article 7 - Qualification Challenge U11

U12 Filles : nées en 2007

U10/U11 Filles et Garçons : né(e)s en 2009 et 2008

Les joueurs et les joueuses ne peuvent participer à l'épreuve que pour un seul club.

La participation de joueur(se)s U9 est interdite sous peine de disqualification.

Pour ce 2^{ème} tour, une épreuve de jonglerie devra être effectuée avant le début des rencontres.

Centre n° 1-U11 MARLY LA VILLE ES

ARGENTEUIL RFC 3 - ARGENTEUIL RFC 2 - OSNY FC 3 - MARLY ES 1

Centre n° 2-U11 CERGY PONTOISE FC

CERGY PONTOISE FC 2 - CERGY PONTOISE FC 5 - DOMONT FC 1 - GARGES FCM 1

Centre n° 3-U11 ST OUEN L'AUMONE AS

ST OUEN AS 1 - ST OUEN AS 2 - CORMEILLAIS ACS 2 – **MONTMAGNY SPORTS 1**

Centre n° 4-U11 ST LEU FC

ST LEU FC 4 - ST LEU FC 2 - ERAGNY AS 2 - BEZONS USO 1

Centre n° 5-U11 SARCELLES AAS

SARCELLES AAS 3 - SARCELLES AAS 1 - GARGES FCM 2 - PARISIS FC 1

Centre n° 6-U11 ENTENTE MMB

FRANCONVILLE FC 2 - FRANCONVILLE FC 1 - BRUYERES BERNES USM 1 - ENTENTE MMB 1

Centre n° 7-U11 ARNOUVILLE FAS

CERGY PONTOISE FC 1 - CERGY PONTOISE FC 6 - ARNOUVILLE FAS 2 - VILLIERS JS 1

Centre n° 8-U11 EAUBONNE CSM

EAUBONNE CSM 2 - SARCELLES AAS 2 - DEUIL ENGHIEU FC 3 - AUVERS ENNERY FC 1

Centre n° 9-U11 PERSAN US

GROSLAY FC 2 - ST BRICE FC 2 - PERSAN US 1 - ST OUEN AS 3

Centre n° 10-U11 ENTENTE SSG

BEAUCHAMP AS 1 - ENTENTE SSG 1 - ARGENTEUIL RFC 1 - FRANCONVILLE FC 4

Centre n° 11-U11 ARGENTEUIL FC

ARGENTEUIL FC 1 - ST LEU FC 1 - ERMONT AS 2 - MAGNY FC 1

Centre n° 12-U11 PUISEUX LOUVRES FC

GOUSSAINVILLE FC 1 - PUISEUX LOUVRES FC 1 - PERSAN US 2 - ST BRICE FC 1

Centre n° 13-U11 ROISSY US

MENUCOURT AS 1 - ROISSY US 2 - FOSSES UF 1 - GONESSE RC 1

Centre n° 14-U11 GOUSSAINVILLE FC

GOUSSAINVILLE FC 2 - ROISSY US 1 - ENTENTE MMB 2 - ENTENTE BEAUMONT MOURS 1

Centre n° 15-U11 SOISY AM FC

SOISY AM FC 1 - ST PRIX ES 1 - OSNY FC 1 - ECOUEN FC 2

Centre n° 16-U11 MONTSOULT BAILLET AS

MONTSOULT BAILLET AS 1 - ERAGNY AS 1 - MONTMORENCY FC 2 - MONTIGNY OL 2



FESTIVAL FOOT U13 et COUPE DU COMITÉ U12 3^{ème} Tour REPORTÉ au 16 FÉVRIER 2019

Les documents concernant l'organisation de ce 3^{ème} tour sont à retirer au Siège du District à BAILLET en FRANCE à compter du Mardi 22 Janvier 2019 et jusqu'au Vendredi 26 Janvier 2019 à 16 Heures. Après cette date, les documents d'organisation seront envoyés à la charge des clubs.

Le règlement sera à consulter sur le site internet du DVOF et joint aux documents précédents.

RAPPEL

Pour participer au Festival Foot U13, **TOUS** les joueurs ou joueuses U12 – U13 doivent impérativement posséder une licence valide.

Dans le cas de participation d'un joueur non qualifié, l'équipe correspondante sera disqualifiée.

A chaque tour du Festival Foot U13, les clubs ont la possibilité de modifier leurs équipes qualifiées et d'utiliser un nombre maximum de 2 joueurs ayant participé au Festival Foot avec une autre équipe sous peine de disqualification.

En revanche, dans le cas où un même tour se déroulerait à 2 dates différentes, un joueur ne peut participer à ce tour qu'avec une seule équipe de son club.

Par ailleurs les joueurs n'ayant participé à aucun des tours précédents, pourront être intégrés dans n'importe quelle équipe de leur club et au nombre de 2.

Conformément aux R.G. de la FFF et aux articles du RSG de la LPIFF :

« Dans toutes les compétitions officielles et pour toutes les catégories d'âge, le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à 4. Dans ce quota de joueurs mutés, il ne peut y avoir au maximum que 2 joueurs ayant changé de club hors période normale au sens de l'article 92.1 des R.G. de la FFF.

Le responsable du centre est tenu de vérifier les licences de toutes les équipes.

Le responsable du centre adressera les feuilles de coupe et de jonglerie au DVOF pour le lundi suivant impérativement.

En cas de non réception des documents au plus tard Lundi 11 FEVRIER 2019 à 16 Heures, l'une ou les équipes du club recevant seront disqualifiées.

La commission demande aux clubs visiteurs de prendre une photo de sa feuille de présence avec liste des joueurs ainsi que de la feuille récapitulative du centre.

Chaque club recevant devra s'assurer de l'envoi des pièces demandées sous peine de sanctions.

La commission demande également aux clubs recevant de conserver une copie des feuilles envoyées jusqu'à l'homologation des résultats.

Pour ce 3^{ème} tour, une épreuve de jonglerie devra être effectuée avant le début des rencontres

Les équipes sont tenues de se présenter sur les centres à **13H00** afin de débiter la jonglerie à **13H30**.

Début des rencontres à 13h45

Durée des rencontres :

- Poule de 4 : **1 x 20 mn** (sans mi-temps)

- Poule de 3 : **2 x 15 mn**



FESTIVAL FOOT U13

Les 2 premières équipes de chaque centre seront qualifiées (après vérification par la Commission Foot Animation) pour la Finale Départementale qui aura lieu le Samedi 6 Avril 2019

Maximum 1 équipe par club

Centre n° 1 ARGENTEUIL FC

ENTENTE SSG 1 - ARNOUVILLE FAS 1 - ARGENTEUIL FC 2 - ARGENTEUIL FC 1

Centre n° 2 PARISIS FC

PERSAN US 1 - ST BRICE FC 1 - PARISIS FC 2 - PARISIS FC 1

Centre n° 3 ST OUEN L'AUMONE AS

MONTMORENCY FC 1 - DEUIL ENGHIEU FC 1 - ST OUEN AS 1 - ST OUEN AS 2

Centre n° 4 SARCELLES AAS

SARCELLES AAS 2 - SARCELLES AAS 4 - VILLIERS JS 1 - ST PRIX ES 1

Centre n° 5 CORMEILLAIS ACS

ARGENTEUIL RFC 1 - COSMO TAVERNY 1 - CORMEILLAIS ACS 1 - CORMEILLAIS ACS 2

Centre n° 6 EAUBONE CSM

EAUBONNE CSM 1 - VAUREAL FCM 1 - SOISY AM FC 1 - SOISY AM FC 2

Centre n° 7 BEZONS USO

MARLY ES 1 - ENTENTE BEAUMONT MOURS 3 - BEZONS USO 1 - CERGY PONTOISE FC 1

Centre n° 8 ST LEU FC

ERAGNY AS 1 - ERAGNY AS 2 - GARGES FCM 1 - ST LEU FC 1

COUPE DU COMITÉ U12

Les 2 premières équipes de chaque centre seront qualifiées (après vérification par la Commission Foot Animation) pour le 4^{ème} Tour qui aura lieu le Samedi 6 Avril 2019

Centre n° 1 ARGENTEUIL RFC

CORMEILLAIS ACS 1 - CORMEILLAIS ACS 2 - BEZONS USO 2 - ARGENTEUIL RFC 1

Centre n° 2 ST BRICE FC

ST BRICE FC 2 - ST BRICE FC 1 - EAUBONNE CSM 2 - MONTMAGNY SPORTS 1

Centre n° 3 ENTENTE SSG

ENTENTE SSG 1 - ENTENTE SSG 2 - ECOUEN FC 1 - BEAUCHAMP AS 1

Centre n° 4 ST PRIX ES

SARCELLES AAS 4 - SARCELLES AAS 2 - PARISIS FC 1 - ST PRIX ES 1

Centre n° 5 CERGY PONTOISE FC

CERGY PONTOISE FC 1 - CERGY PONTOISE FC 2 - DEUIL ENGHIEU FC 1 - SARCELLES AAS 1

Centre n° 6 GROSLAY FC

ST OUEN AS 2 - ST OUEN AS 1 - OSNY FC 1 - GROSLAY FC 1

Centre n° 7 ADAMOIS OL

ADAMOIS OL 1 - ADAMOIS OL 2 - ROISSY US 1 - GARGES FCM 1

Centre n° 8 MARLY LA VILLE ES

MARLY ES 1 - MARLY ES 2 - ERMONT AS 1 - SOISY AM FC 2



MATCHES REMIS

Suite aux rencontres U11 Avenir Inter-District contre les clubs du 77, la commission reporte les matches ci-dessous à une date ultérieure. La commission demande aux clubs concernés de trouver une date de leur choix pour disputer ces rencontres.

Seules les rencontres U10 Avenir sont maintenues au 23.02.19.

CRITÉRIUM U11 AVENIR EN ATTENTE DE REPORT

Match n° 21294452 : ST OUEN AS / PARISIS FC

Match n° 21294453 : ENTENTE SSG / CERGY PONTOISE FC

Match n° 21294455 : ST LEU FC / BEZONS USO

Match n° 21292875 : FRANCONVILLE FC / GOUSSIANVILLE FC

Match n° 21292877 : ARGENTEUIL FC / EAUBONNE CSM

Match n° 21292878 : COSMO TAVERNY / ERAGNY FC

1^{er} APPEL DE FEUILLES DE MATCHES

BOUFFÉMONT ACF : 1^{er} appel de feuille de match de votre équipe sur match n° 21018420 du 12.01.19 contre ECLAIR de PUISEUX – critérium U10/U11

ENTENTE BOISSY/CORM/CHARS/ARRONV. : 1^{er} appel de feuille de match de votre équipe sur match n° 21018402 du 19.01.19 contre PARMAN AC – critérium U10/U11

CHAUMONTEL LUZARCHES AS : 1^{er} appel de feuille de match de votre équipe sur match n° 21018405 du 19.01.19 contre SURVILLIERS AVENIR – critérium U10/U11

OSNY FC : 1^{er} appel de feuilles de matches de vos équipes sur matches n° 21023813 & 21023869 du 19.01.19 contre ST BRICE FC – critérium U10/U11

GONESSE RC : 1^{er} appel de feuilles de matches de vos équipes sur matches n° 21023814 & 21023870 du 19.01.19 contre DEUIL FC – critérium U10/U11

DOMONT FC : 1^{er} appel de feuilles de matches de vos équipes sur matches n° 21024405 - 21024450 & 21024517 du 19.01.19 contre ECOUEN FC – critérium U10/U11

GOUSSAINVILLE FC : 1^{er} appel de feuilles de matches de vos équipes sur matches n° 21024406 & 21024518 du 19.01.19 contre ERAGNY FC – critérium U10/U11

ST BRICE FC : 1^{er} appel de feuilles de matches de vos équipes sur matches n° 21025021 & 21025081 du 19.01.19 contre FRANCONVILLE FC – critérium U10/U11

ERMONT AS : 1^{er} appel de feuilles de matches de vos équipes sur matches n° 21024565 – 21024616 - 21024680 & 21024786 du 19.01.19 contre COURIDMANCHE AS – critérium U10/U11

ARNOUVILLE FAS : 1^{er} appel de feuilles de matches de vos équipes sur matches n° 21027360 & 21027405 du 19.01.19 contre CORMEILLAIS ACS – critérium U12/U13



2^{ème} APPEL DE FEUILLES DE MATCHES

DEUIL ENGHEN FC : 2^{ème} appel de feuilles de présence et feuille récapitulative du centre n° 1 du 26.01.19 – phase futsal U12/U13 Avenir

AMENDES

JOUY LE MOUTIER FC : Forfait général de votre équipe sur critérium U12/U3 – 2^{ème} phase après parution des calendriers

Amende : 26€

ECOUEEN FC : 1^{er} forfait de votre équipe 4 sur critérium U10/U11 du 09.02.19 à ARGENTEUIL FC

Amende : 7€

BOUFFÉMONT ACF : Non réception après 2 appels de feuille de match de votre équipe 1 sur match n° 21018420 du 12.01.19 contre ECLAIR DE PUISEUX – critérium U10/U11

Amende : 12€

VEXIN AS : Non réception après 2 appels de feuilles de matches de vos équipes 1 – 2 & 3 sur matches n° 21024421 – 21024466 & 21024533 du 12.01.19 contre PARISIS AS – critérium U10/U11

Amende : 12€ x 3 = 36€

CHAMBLY COC : 2^{ème} forfait de votre équipe sur critérium U10/U11 - match n° 21018406 du 19 01 19 à ECOUEEN FC

Amende : 10€

VAURÉAL FCM : 1^{er} forfait de vos équipes 1 – 2 & 3 sur critérium U10/U11 sur matches n° 21024404 – 21024449 & 21024516 du 01 12 18 à BELLOY ST MARTIN ASC

Amende : 7€ x 3 = 21€

JOUY LE MOUTIER FC : 1^{er} forfait de votre équipe 4 sur critérium U12/U13 sur match n° 21027229 du 19 01 19 à SARCELLES AAS

Amende : 7€

ARGENTEUIL RFC : 1^{er} forfait de vos équipes 5 – 6 – 7 & 8 sur critérium U12/U13 sur matches n° 21026998 – 21027136 - 21027181 & 21027226 du 19 01 19 à PERSAN US

Amende : 7€ x 4 = 28€

ORGANISATION DES RASSEMBLEMENTS DE FIN DE SAISON

Les clubs intéressés par l'organisation des manifestations ci-dessous, sont priés de proposer leur candidature par écrit à l'attention de la Commission Football d'Animation

FINALE DÉPARTEMENTALE DU FESTIVAL FOOT U13 ET U13F le SAMEDI 6 AVRIL 2019

(Toute la Journée)

GARGES FCM – Stade Pierre de Coubertin – Avenue Joliot Curie

FINALE DÉPARTEMENTALE COUPE DU COMITÉ U12 le MERCREDI 8 MAI 2019

MONTIGNY OL – Stade du Bois Barraix – Rue de Conflans

FINALE DÉPARTEMENTALE DU CHALLENGE U10 / U11 le SAMEDI 18 MAI 2019

(Après-Midi)

(2 Terrains à 11 obligatoirement sur le même site)

JOURNÉE NATIONALE U6 / U7 Le SAMEDI 25 MAI 2019 (Matin & Après-Midi)

CERGY PONTOISE - Stade Salif Keita – Plaine des Linandes